

# DOMINIQUE NEUMAN

AVOCAT

1 RUE DE CASTELNAU EST, BUREAU 101

MONTRÉAL (QC) H2R 1P1

TÉL. 514 903 7627

COURRIEL energie @mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le lundi 22 juin 2026

M<sup>e</sup> Johanne Skelling, Secrétaire de la Régie  
Régie de l'énergie  
500, boulevard René-Lévesque Ouest  
5<sup>e</sup> étage, bureau 5.100, CP 43  
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Re: Dossier RDÉ R-4328-2025 - Énergir - Rapport annuel 2024-2025.

**Réponse du Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ) aux [commentaires B-0169 d'Énergir sur les demandes de remboursement de frais](#).**

---

Chère Consœur,

Le *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ)* procède ci-après à répondre aux [commentaires B-0169 d'Énergir sur les demandes de remboursement de frais](#).

En premier lieu, nous soulignons que la Régie de l'énergie dispose de toute la juridiction voulue pour accorder des frais, même dans des dossiers dits de « commentaires ». Il s'agit pour le tribunal d'évaluer la raisonnable et l'utilité de la participation de l'intervenant et de sa demande de remboursement de frais.

En l'occurrence, la participation du RTIEÉ au présent dossier fait suite à la [lettre A-0002 \(page 2\) de la Régie de l'énergie](#) qui spécifiait que :

*« les intervenants ayant participé au dossier tarifaire d'Énergir 2024-2025 (R-4257 2024) sont invités à planifier leurs demandes de renseignements (DDR) et à prévoir les déposer, le cas échéant, au plus tard le 19 février 2025. Ceux-ci pourront déposer leurs commentaires au plus tard deux semaines suivant la réception des réponses d'Énergir à la DDR no 1 que la Régie lui aura transmise. ».*

Il arrive en effet souvent (comme ici) que les intervenants à un dossier tarifaire gazier soient invités à continuer d'intervenir lors de l'examen par la Régie du rapport annuel qui y fait suite pour la même année. **Cela tient peut-être au fait que la juridiction de la Régie d'examiner les rapports annuels des distributeurs de gaz constitue un sous-ensemble de sa juridiction tarifaire.** C'est d'ailleurs par des décisions tarifaires de la Régie qu'a été institué le processus d'examen par la Régie des rapports annuels qui y font suite pour les mêmes années. **Les décisions lors de tels examens sont rendues par des formations de trois régisseurs et ont une portée tarifaire, notamment quant au traitement des écarts par rapport à la cause tarifaire.**

Les frais soumis par le RTIEÉ dans leur demande de remboursement de frais sont raisonnables et correspondent au travail réellement effectué. Nous espérons humblement que les représentations du RTIEÉ ont été utiles au tribunal. Nous croyons humblement avoir effectué un travail rigoureux. Nous référons le tribunal à ce sujet à [notre lettre C-RTIEÉ-0011](#) au soutien de la présente demande et Énergir ne conteste aucun aspect de notre travail dans ses [commentaires B-0169 sur notre demande de remboursement de frais](#).

Certains des travaux du RTIEÉ du présent dossier ont même déjà trouvé une nouvelle utilité au Dossier tarifaire suivant (R-4334-2026), comme l'illustre le suivi du PGEÉ examiné dans la récente [demande de renseignements no.2 du RTIEÉ à Énergir à ce dossier R-4334-2026 \(C-RTIEÉ-0016\)](#), en sa question RTIEÉ-2.8 (référence ii et question 2.8.1) et sa question RTIEÉ-2.10 (référence ii et question 2.10.1). De même nous référons aussi le lecteur au suivi sur les trop faibles conversions à la biénergie relaté à cette même [demande de renseignements no.2 du RTIEÉ à Énergir à ce dossier R-4334-2026 \(C-RTIEÉ-0016\)](#), en sa question RTIEÉ-2.13 (référence i et questions 2.13.1 et 2.13.2).

Nous invitons donc respectueusement la Régie à accueillir la demande de remboursement de frais du RTIEÉ.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.

Procureur du *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ)*, regroupant les organismes suivants : l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*, *Stratégies Énergétiques (S.É.)*, le *Groupe d'Initiatives et de Recherches Appliquées au Milieu (GIRAM)* et *Énergie solaire Québec (ÉSQ)*.

c.c. La demanderesse et les intervenants, par le *Système de dépôt électronique* de la Régie (SDÉ).